

ACCÈS À LA FORMATION INFIRMIÈRE – IFPVPS



Avoir 17 ans au moins
au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

Je suis :

- en classe de Terminale.
- titulaire du Baccalauréat.
- titulaire d'un titre admis en dispense du Baccalauréat.
- titulaire d'un titre ou diplôme homologué au minimum au Niveau IV.
- titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).

Je m'inscris sur

→ www.parcoursup.fr

Parcoursup est une **plateforme Web** destinée à recueillir et gérer les vœux d'affectation des futurs étudiants de l'[enseignement supérieur français](#)

CALENDRIER PREVISIONNEL



→ [Calendrier 2025 | Parcoursup](#)

▶ Pour les candidats en **classe de Terminale**, la validation de l'admission est subordonnée à **l'obtention du baccalauréat**

Je relève de la Formation Professionnelle Continue

(définie par l'article L.6311-1 du Code du travail)

- J'ai **cotisé** à un régime de protection sociale, en France, pour une durée minimum de 3 ans, dans le cadre d'une activité professionnelle.

Sélection :

- ➔ Un entretien oral de 20 minutes sur la base d'un dossier professionnel et des motivations du candidat ;
- ➔ Deux épreuves écrites de 30 minutes chacune (Rédaction et calculs simples).

CALENDRIER

➔ www.ifpvps.fr menu Sélections – Calendrier/Lieux des sélections

INSCRIPTIONS

➔ www.ifpvps.fr menu Sélections – S'inscrire à la sélection SOINS infirmiers FPC